



ANNÉE
Maryse Condé



A Basse-Terre , le 15/04/2025

5e commission permanente

Des mesures concrètes pour la formation, l'emploi et la jeunesse guadeloupéenne

La 5e commission permanente du conseil régional s'est tenue ce lundi 14 avril 2025. L'occasion pour la collectivité régionale de réaffirmer son engagement majeur en faveur de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'emploi, de l'insertion, de la jeunesse et de la vie étudiante. Des décisions importantes ont été prises pour soutenir les Guadeloupéens dans ces domaines clés de compétences de la Collectivité.

41 100 euros pour les étudiants et la jeunesse guadeloupéenne

Les élus de la commission permanente ont marqué leur volonté d'accompagner financièrement les étudiants guadeloupéens dans leur parcours de formation, contribuant ainsi à l'élévation de leur niveau de qualification et à leur future insertion professionnelle.

Un montant total de 378 500 euros a été alloué pour soutenir 186 étudiants, dans le cadre du dispositif d'aide régionale aux étudiants.

Dans un souci d'égalité des chances et de facilitation de l'accès à l'emploi, **la Région a décidé d'accorder une aide régionale au financement du permis de conduire à 29 jeunes ayant bénéficié d'une expérience via le Service Civique, pour un montant de 29 000 euros.**

De plus, **une aide exceptionnelle de 3 500 euros a été attribuée à un étudiant, soulignant l'engagement de la Région à garantir l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur et le bon déroulement des études pour tous.**

Près de 7 millions d'euros pour la formation professionnelle, l'apprentissage, l'emploi et l'insertion

Les élus membres de la commission permanente ont rappelé le rôle essentiel de la Collectivité dans l'attribution des bourses sanitaires et sociales pour les étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation paramédicale. **Un budget de 1 500 000 € est ainsi dédié au dispositif de bourses sanitaires et sociales pour la campagne 2024/2025.**

Contact Presse Région : Karel CLOTAIRE – 0690 31 16 48 – karel.clotaire@regionguadeloupe.fr



Suivez-Nous !



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE



ANNÉE
Maryse Condé



Afin de **favoriser la montée en compétences des demandeurs de formation** et de renforcer leur employabilité, le dispositif régional d'Aide à la formation pour la montée en compétences permet à **264 bénéficiaires d'être accompagnés pour un montant total de plus de 1,2 million d'euros.**

Le Chèque Qualification Dérogatoire, une aide individuelle pour les demandeurs d'emploi souhaitant se former, a permis d'allouer 69 345,84 euros à 14 bénéficiaires pour des formations adaptées à leurs besoins spécifiques.

La Région Guadeloupe a également formalisé des conventions de partenariat stratégiques avec la Mission locale et France Active, pour renforcer l'efficacité de ses actions en faveur de l'emploi et de la formation pour un montant total de 4 millions d'euros.

- **Une convention avec la Mission Locale**, dotée d'un engagement budgétaire de 2 000 000 € sur la période du 1er janvier 2025 au 31 janvier 2026, permettra de financer des actions de formation individuelles via le chèque qualification, en complément de l'offre collective et avec le soutien du Fonds Social Européen.
- **Le partenariat avec France Travail** a été réaffirmé avec un engagement de financement par France Travail d'au moins 500 formations pour l'exercice 2025, dont au moins 50 destinées aux personnes en situation d'illettrisme. La Région Guadeloupe réserve également un budget de 2 000 000 € pour le chèque qualification dans le cadre de cette collaboration, sur la période du 1er avril 2025 au 31 décembre 2025.

Enfin, pour répondre aux difficultés financières qui peuvent freiner l'accès à la formation, une **Aide Exceptionnelle à la Formation a été accordée à 11 bénéficiaires pour un montant de 10 575,49 euros.** Ce dispositif vise à soutenir les personnes en situation de précarité en prenant en charge les frais annexes liés à leur parcours de formation.

L'ensemble de ces décisions adoptées à l'unanimité par les élus membres de la Commission permanente témoignent de l'engagement continu du Conseil Régional à soutenir la formation, l'emploi et la jeunesse, des leviers essentiels pour le développement économique et social du territoire.

Contact Presse Région : Karel CLOTAIRE – 0690 31 16 48 – karel.clotaire@regionguadeloupe.fr



Suivez-Nous !



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE